

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
28 JUIN 2016

DATE d'AFFICHAGE
8 JUILLET 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 29
Votants : 36

L'an deux mille seize,

le 5 juillet à neuf heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

M. Bruno LE BORGNE donne pouvoir à M. André PAJOLEC

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°76-2016 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. Guy DAVID, Vice-Président en charge des Ressources Humaines informe qu'il convient de modifier le tableau des emplois de la Communauté de Communes dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Après avis **favorable** du Comité Technique réuni le 24 juin 2016, il est proposé les modifications suivantes :

- Supprimer le poste de Coordinateur et animateur Cyber à temps complet suite à la réorganisation du service TIC. Il est précisé que l'agent qui occupait ce poste a été muté le 1^{er} avril 2016. Le poste est donc actuellement vacant.
- Supprimer un poste d'agent d'entretien à temps non complet (7H30 hebdomadaires) suite à la réorganisation du service et la modification d'un emploi de surveillance restauration et ménage locaux (pour rappel, l'agent occupant cet emploi avait été reconnu inapte physiquement à l'exercice de sa fonction d'agent d'entretien).

De plus, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'Agent de surveillance restauration. N'ayant plus d'élèves à surveiller en fin d'année scolaire, il convient de diminuer la durée hebdomadaire de service qui est actuellement à 4,57H hebdomadaires (210 H/an) et de la passer à 4,17H hebdomadaires (190H/an) . Il est précisé que cet agent a donné son accord sur cette modification.

Envoyé en préfecture le 08/07/2016

Reçu en préfecture le 08/07/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160705-DELIB_76_2016-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette modification à apporter au tableau des emplois de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne,
- **FIXE**, en conséquence, le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 07/07/16

Le Président,

